

Communications officielles

No 7 – 2019

6 aout 2019

Sens et but des Communications officielles

En raison de nombreuses questions relatives à des sujets ayant été traités dans les CO, nous admettons que les Communications officielles ne trouvent malheureusement pas le chemin vers les fonctionnaires et les entraîneurs des clubs. Le secrétariat renseigne les responsables des compétitions par e-mail lorsque de nouvelles Communications officielles ont été publiées.

Nous demandons aux destinataires de l'e-mail respectif d'informer les autres fonctionnaires des clubs, étant donné que les Communications officielles contiennent souvent des communications contraignantes.

Décision de la Commission de recours

HNK Zagreb: le recours contre la validation du match HNK Zagreb – FC Plagne du 31.03.2019 ainsi que la proposition de faire rejouer le match ont été refusés. Le protêt n'a pas été annoncé immédiatement après la décision ayant conduit au protêt et avant la reprise du jeu en utilisant le mot «protêt». A titre de participation aux frais de procédure, un montant de Fr. 250.- est mis à la charge du HNK Zagreb.

Communication de la Commission disciplinaire

Publication des sanctions contre les entraîneurs/fonctionnaires/spectateurs et les clubs

Période du 1.06.2019 jusqu'à la fin de la saison:

SCI Esperia: suite au comportement antisportif de plusieurs joueurs lors du match de Juniors C FC Weissenstein Bern b – SCI Esperia 1927 du 05.06.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 200.-.

Nouveaux documents concernant les compétitions

Directives pour l'organisation des compétitions 2019/2020

Les directives pour la saison actuelle peuvent être consultées en ligne sous Association/Documents/Comité de jeu. Les modifications suivantes ont été effectuées.

2.7.1 – Obligation pour la promotion des juniors

Le texte a été adapté. Les matchs de barrage sont supprimés.

2.7.1.1 – Nombre de clubs promus et relégués

Nouveau tableau pour la saison transitoire.

2.7.1.4 – Points de pénalité pour le classement fair-play

En cas d'absence, il est fait une différence entre l'annonce la veille (20 points) et l'annonce le jour même (40 points).

2.7.2.1 – Ascension 3^{ème} ligue / 2^{ème} ligue régionale

Le texte a été adapté étant donné qu'il n'y a plus de matchs de barrage.

2.8.4 – Tournois scolaires

L'AFBJ soutient les tournois scolaires organisés par les clubs sur leurs installations sportives. Les conditions ainsi que la validation des tournois sont décrites dans ce chapitre.

2.11.4 – Nouvelle fixation de matchs en raison des conditions atmosphériques

Le service de piquet doit être contacté exclusivement par téléphone (**pas de SMS** ou WhatsApp).

2.15 – Annonce des résultats

Celle-ci doit être effectuée exclusivement via clubcorner.ch.

Règlement des amendes

Lors de l'Assemblée des délégués du mois de novembre 2018, plusieurs nouveautés et adaptations ont été acceptées. Le règlement pour la saison actuelle est disponible en ligne à l'adresse *Association/Documents/Commission disciplinaire*. Il contient les modifications suivantes:

Chapitre 4

Code 431: Motif de sanction

Code 701 – 751: Différentes infractions contre les ARB et les assistants sont désormais de la compétence de la Commission disciplinaire.

Chapitre 5

Divers Nouvelles sanctions et sanctions graduelles.

Chapitre 7

Code 11523 complété par: des verres, des bouteilles en verre et des boîtes.

Code 11511 Fumer dans la zone technique

Code 11531 Mise à feu d'engins pyrotechniques

Code 11574 Le renouvellement de la photo doit être effectué dans les 60 jours.

Dans clubcorner.ch il existe une fonction de téléchargement au moyen

de laquelle le club peut télécharger rapidement et simplement les nouvelles photos des joueurs. Celles-ci sont alors contrôlées et remplacées par l'ASF.

Communications concernant la Coupe bernoise

Coupe bernoise et qualification pour la Coupe Suisse

Rappel

Les dates des différents tours de la Coupe jusqu'à la finale figurent dans le calendrier de de jeu base. La date officielle du match peut être modifiée avec l'accord des deux équipes, elle peut **uniquement être avancée** (points 1.3., 2.4 et 3.3 du Règlement).

Des déplacements de matchs à une date ultérieure ne peuvent en principe pas être autorisés. Si les deux clubs ne trouvent pas une date antérieure, la date officielle du match selon le calendrier de base reste valable.

Si un tour est fixé au mercredi, le jeudi est également considéré comme un jour officiel de jeu.

Nombre de remplacements chez les actifs: conformément au point 1.4 du Règlement de la coupe bernoise trois joueurs (3) au maximum peuvent être remplacés.

Communications relatives à l'arbitrage

Modifications des lois du jeu pour le 01.07.2019

Pour la saison 2019/2020 différentes modifications des lois du jeu ont été acceptées, celles-ci ont un objectif commun, à savoir: *améliorer le comportement des joueurs, encourager le respect, rallonger le temps de jeu et rendre le jeu plus attractif et fair-play.*

Ci-après certaines modifications:

- Un joueur remplacé doit quitter le terrain de jeu par la ligne de démarcation la plus proche.
- En cas de comportement antisportif, l'ARB montre le carton jaune ou rouge aux responsables des équipes. Si le contrevenant ne peut pas être identifié c'est l'entraîneur responsable qui reçoit le carton jaune ou rouge.
- En cas d'un coup franc pour l'équipe qui défend dans sa propre surface de réparation ainsi que lors d'un dégagement, le ballon est en jeu dès qu'il a été joué avec le pied et qu'il a bougé. Le ballon ne doit plus nécessairement avoir quitté la surface de réparation, avant qu'il soit touché par un joueur quelconque.
- Balle d'arbitre: dorénavant le ballon sera joué «sans combat», c'est-à-dire qu'avec un seul joueur, tous les autres joueurs devront respecter une distance minimale d'au moins 4 mètres. Ensuite, le jeu se poursuit «normalement» c'est-à-dire que le ballon n'est pas rejoué vers l'adversaire.
- L'équipe qui gagne le tirage au sort peut décider d'effectuer ou non le coup d'envoi.

- Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe attaquante doivent respecter une distance d'au moins un mètre par rapport au mur. S'ils ne gardent pas la distance, un coup franc indirect est accordé.
- Lors d'un coup de pied de réparation, au moins un pied du gardien de but doit se trouver sur ou au-dessus de la ligne de but.
- Si le gardien de but tente de jouer le ballon après une remise en jeu ou une passe délibérée d'un coéquipier, mais qu'il ne le frappe pas correctement, il peut prendre le ballon dans la main.

Vous trouvez également toutes les modifications sur le site de l'AFBJ sous NEWS.

Football des Seniors 50+

Offre de tournois pendant le tour d'automne 2019/2020

Lors du tour d'automne, entre le 16.8. et le 25.10.2019, 12 tournois seront proposés à différents endroits. Vous trouvez les informations et les dates à l'adresse www.mfv-football.ch/50 et dans les NEWS de l'AFBJ.

Avons-nous suscité votre intérêt? Alors inscrivez votre équipe à la date souhaitée et profitez d'une soirée de football passionnante et conviviale pour les 50 ans et +.

Workshops Développement du club

En collaboration avec l'ASF il y a 3 Workshops offerts :

- | | |
|--|-----------|
| • « Plus de bénévoles dans un club de football » | 4 soirées |
| • « Infrastructure » | 1 soirée |
| • « Introduction dans l'administration d'un club » | 1 soirée |

Au moment il y a au MFV dans un cadre d'un projet pilote « Plus de bénévoles dans un club de football » avec 8 clubs.

En octobre il sera réalisé la dernière soirée de ces 4. En suite l'AFBJ analysera avec le MFV ces 4 workshops et nous prenons la décision en 2020 qu'est qu'il sera offert dans AFBJ.

Les clubs de l'AFBJ seront informés en décembre 2019.

Département de jeu / Secrétariat AFBJ